Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 137 (1992)

Heft: 12

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Par le premier-lieutenant Sylvain Curtenaz

TM - Technische Mitteilungen für Sappeure, Pontoniere und Mineure N° 1/1992

L'engagement des troupes et des moyens du génie lors de la catastrophe de Randa, au mois d'avril 1991, est examiné en détail dans ce numéro, tant par les participants, les cadres de l'Ecole de recrues du génie 56/91 et du bataillon de pontonniers 28, que par les responsables de l'Administration militaire. Ce service exceptionnel, au cours duquel fut bâti un pont flottant long de 500 mètres, fut riche d'enseignements, même pour les habitants d'une vallée qui avaient massivement voté en faveur de l'abolition de l'armée deux ans plus tôt...

Cependant, Randa ne fut pas le seul engagement des troupes du génie en cette année du 700° anniversaire de la Confédération; elles étaient aussi responsables de la fameuse tente Botta! L'armée a des obligations et les prend au sérieux, écrit en substance le divisionnaire Liener, chef d'arme, mais il serait faux d'assimiler le génie à une entreprise de construction, car tous les engagements ne sont pas favorables à l'instruction. Il n'en va certes pas de même pour les catastrophes où génie et protection aérienne disposent des moyens lourds nécessaires, pour autant que l'administration suive. Elle a su le faire dans le cas de Randa et il reste aux «noirs» à intensifier encore leur préparation pour faire face à de tels défis.

TM - Technische Mitteilungen für Sappeure, Pontoniere und Mineure N° 2/1992

Le service militaire des chemins de fer (SMC), dont l'origine remonte à 1874, a récemment fait l'objet d'une

réorganisation, le service complémentaire ayant été dissout. Les futurs «sapeurs du rail» sont désormais instruits à l'école de recrues du génie, à Brugg.

Le SMC est étroitement lié aux CFF, tant par son organisation - trois régiments qui correspondent aux trois directions d'arrondissement – que par ses cadres. En cas de guerre, il se substitue à l'entreprise et son commandant règle la subordination des entreprises de chemin de fer concessionnaires, engage le personnel et le matériel des entreprises de transport subordonnées au SMC, dispose de la police ferroviaire armée et règle la mise hors d'usage des installations. La mission première est d'assurer les tranports envers et contre tout. Les soldats sont formés à l'entretien, à la réparation et à la construction de la voie comme de la ligne de contact, à la maintenance et à la construction des installations électriques, ainsi qu'à la garde des chantiers. Des tâches fondamentales dont les recrues et les soldats de cours de répétition s'acquittent avec motivation et compétence, ce qui n'empêche pas le capitaine instructeur Howald d'exprimer ses craintes quant à la relève des cadres subalternes : les recrues affectées au SMC proviennent trop souvent du «fonds du panier» en ce qui concerne le niveau de la formation civile.

Schweizer Soldat N° 9/1992

T. Mäder donne un large aperçu de l'exercice conjoint austro-suisse qui a eu lieu cet été en Autriche. Son but était de tester une compagnie de chasseurs de chars à l'échelle 1 : 1, à toutes les distances d'engagement du missile Tow.

La place d'exercice d'Allensteig, qui permet la manoeuvre d'une brigade blindée, garantissait des conditions idéales. Les véhicules étaient équipés du système

RMS N° 12 — 1992

REVUE DES REVUES

de simulation Talissi, et les exercices reportés sur le système informatique Kompass. Outre ses chasseurs de chars et ses moyens de simulation, notre pays, si l'on en croit l'article, aurait également mis à l'épreuve le système de navigation GPS, révélé aux médias par la guerre du Golfe.

L'exercice, qui a duré trois semaines compte tenu du temps nécessaire à la mise en place et à la formation des aides, a prouvé l'efficacité du couple *Piranha-Tow*, mais aussi le danger d'une doctrine appliquée trop «reglementsmässig», face à un «ennemi» faisant preuve d'une certaine liberté dans l'interprétation du concept «rouge» familier de nos états-majors. Mieux vaut le découvrir sur le terrain d'exercice qu'au combat... En ce sens de tels exercices communs sont, non seulement enrichissants, mais aussi efficaces; il faut donc en remettre sur pied et y faire participer le maximum de corps de troupes. 1

Vox N° 9222/1992

La Belgique a décidé de renoncer à la conscription obligatoire à partir de 1994. Le ministre belge de la Défense, L. Delcroix, s'en explique dans une brève «Note de politique générale». Un tel choix ne signifie pas que la Belgique renonce à ses forces armées, mais bien qu'elle les adapte au nouvel ordre politique mondial, la composante militaire de la politique de sécurité belge devant être l'expression crédible de la ferme volonté de collaborer solidairement avec ses Alliés à la sécurité collective de l'Europe. On ne saurait être plus clair! A l'avenir, les forces armées belges comprendront une force terrestre à quatre brigades, une force aérienne de 72 chasseurs F-16, une unité («wing») de transport et communication à deux escadrilles, ainsi qu'une escadrille de recherche et de sauvetage. La force navale verra deux frégates, sept chasseurs de mines, quatre dragueurs de mines et deux navires de commandement battre pavillon belge. Chacune de ces composantes disposera en plus des éléments logistiques et des écoles nécessaires. Les programmes de modernisation en cours seront généralement maintenus. Au niveau des effectifs, l'armée belge devrait passer de 85799 hommes à 45000. Les planificateurs ont en fait rayé les 32000 miliciens des listes d'effectif et retouché quelque peu l'armée professionnelle.

Cette réforme, découlant d'un nouveau catalogue de missions, s'accompagne d'une redéfinition du rôle de l'armée dans la nation. Quatre objectifs lui sont assignés: expression de la solidarité nationale (participation

à l'OTAN, à l'ONU et à l'Eurocorps), organisation ouverte (par une politique active d'information et de communication, les citoyens doivent se sentir concernés par leur armée), organisation soucieuse de l'environnement (réduction des nuisances) et dépositaire des valeurs militaires. Moins de soldats qui, en échánge des sacrifices consentis, sont en droit d'attendre de la nation une rémunération adéquate et un statut social adapté.

Revue de l'OTAN N° 4/1992

A charge de la «grande Europe», la CSCE s'est retrouvée désemparée face aux défis du post-communisme. Réunis cet été à Helsinki, ses responsables ont doté la Conférence d'un document apte à remédier à cette situation.

Outre les deux principaux piliers de cette rénovation, l'amélioration du fonctionnement institutionnel et des capacités opérationnelles en matière de sécurité que présente V.-Y. Ghebali, le *Document d'Helsinki* rappelle que la CSCE se rattache à un concept de «sécurité globale» (démocratie, paix, stabilité politique, justice...) et se fonde sur la coopération de ses membres à tous les niveaux, y compris transfrontalier. La Conférence s'est d'autre part donné les compétences de mener des opérations de maintien de la paix et a institué un forum pour la coopération en matière de sécurité. Elle se veut aussi un interlocuteur de l'ONU.

Il n'en reste pas moins qu'à l'heure actuelle, l'OTAN reste bien la seule alliance dotée de moyens et capable d'agir pour le bien de l'Europe occidentale. Consciente que le risque de conflits militaires majeurs exigeant une capacité de combat élevée subsiste, que sa dimension militaire demeure essentielle pour l'édification de la stabilité et de la paix en Europe, l'Alliance va subsister et continuer à entretenir son potentiel militaire. Sa capacité de défense collective a toutefois été adaptée à la nouvelle menace qui n'est plus spécifique et massive mais, selon les termes du général Eide, constituée de risques de crises diversifiés. Les principaux changements affectent pour l'instant le secteur «Centre», qui perd un tiers environ de ses effectifs. Proches des zones de conflits potentiels, les secteur «Nord» et surtout «Sud» conservent leur capacité militaire. Pourtant, à un état d'alerte permanent, a succédé un degré de préparation réduit, sauf pour les forces de réaction qui constituent un outil souple et mobile de gestion des crises.

S. Cz.

Le mensuel «Armée-moteur» a également consacré un intéressant article à l'exercice dans son numéro 11.